

Tarbes, le 06 juillet 2020

**MONSIEUR BOUE FRANCK  
LA SEROLLE**

**65230 PEYRET SAINT ANDRE**

**N/Réf** : CD 20206429  
**Contact** : Christophe DOUCET 05.62.51.72.07/c.doucet@cacg.fr  
**Objet** : **RETENUE DE COULOUMATS, OCCUPATION DE PARCELLES**

Monsieur,

Suite à notre entrevue, nous vous confirmons que la CACG est favorable à la poursuite de l'exploitation des parcelles que vous occupez par accord verbal suite à la création de la retenue de Couloumats qui avait impacté la propriété de votre famille.

Cette occupation pourra bénéficier à vos acquéreurs M. et Mme RIVALS , elle prendra la forme d'un commodat d'une durée d'un an reconductible tacitement à défaut de congés donné par l'une ou l'autre des parties.

Ce commodat portera sur les parties de la parcelle A 1692 de la commune de Monlaur-Bernet (32) situées au pied de la digue et rive droite du plan d'eau comme indiqué sur le plan ci-joint.

Il devra respecter la nature actuelle des lieux, le pacage des animaux, l'exploitation agricole ou l'agrément pourront y être pratiqués, il ne pourra y être réalisé ni plantations ni constructions ni aucun aménagement visant à modifier l'état des lieux.

Nous restons à votre disposition ainsi que celle de vos acquéreurs pour tous renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'expression de nos sentiments respectueux.



Christophe DOUCET  
Chargé des Opérations Domaniales

*PJ : 1 plan*

COMPAGNIE D'AMÉNAGEMENT  
DES CÔTEAUX DE GASCOGNE

Chemin de Lalette - CS 50449  
65004 Tarbes Cedex

Tél. : +33 (0)5 62 51 71 49

Fax : +33 (0)5 62 51 71 30

[WWW.CACG.FR](http://WWW.CACG.FR)

Société Anonyme d'Économie Mixte au  
capital de 2 190 000 € - SIRET RC : TARBES B  
492 750 223 00017 - CODE APE 71129

Emprises comodat parcelle A 1692, Monlaur-Bernet



Tarbes, le 30 septembre 2020

**MONSIEUR BOUE FRANCK  
LA SEROLLE**

**65230 PEYRET SAINT ANDRE**

N/Réf : CD 20206523  
Contact: Christophe DOUCET 05.62.51.72.07/c.doucet@cacg.fr  
Objet : OCCUPATION DE PARCELLES DE L'ETAT CONCEDEES A LA CACG

Monsieur,

Nous vous confirmons que la CACG est favorable à la poursuite de l'exploitation des parcelles appartenant à l'Etat et concédées à la CACG sises sur la commune de Monlaur-Bernet, parcelles enclavées dans la propriété que vous destinez à la vente.

Cette occupation pourra bénéficier à vos acquéreurs M. et Mme RIVALS , elle prendra la forme d'un commodat d'une durée d'un an reconductible tacitement à défaut de congés donné par l'une ou l'autre des parties.

Ce commodat portera sur la totalité de la parcelle A 1086 de la commune de Monlaur-Bernet ainsi que sur la partie de la parcelle A 1089 pour 95ca figurant en teinte verte sur le plan ci-annexé.

L'emprunteur devra respecter la nature actuelle des lieux, le pacage des animaux, l'exploitation agricole ou l'agrément pourront y être pratiqués, il ne pourra y être réalisé ni plantations ni constructions ni aucun aménagement visant à modifier l'état des lieux.

A l'issue du transfert de la concession d'Etat à la Région Occitanie, la cession de ces parcelles pourra être envisagée.

Nous restons à votre disposition ainsi que celle de vos acquéreurs pour tous renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'expression de nos sentiments respectueux.



**Christophe DOUCET**  
Chargé des Opérations Domaniales

PJ : 1 plan

COMPAGNIE D'AMENAGEMENT  
DES COTEAUX DE GASCOGNE

Chemin de Lalette - CS 50449  
65004 Tarbes Cedex

Tél. : +33 (0)5 62 51 71 49  
Fax : +33 (0)5 62 51 71 30

[WWW.CACG.FR](http://WWW.CACG.FR)

Société Anonyme d'Économie Mixte au  
capital de 2 100 000 € - SIRET-RC: TARRES 5  
502 750 232 00617 - CODE APE 7112B

Tarbes, le 30 septembre 2020

**MONSIEUR BOUE FRANCK  
LA SEROLLE**

**65230 PEYRET SAINT ANDRE**

N/Réf : CD 20206524  
Contact: Christophe DOUCET 05.62.51.72.07/c.doucet@cacg.fr  
Objet : OCCUPATION DE PARCELLES DE L'ETAT CONCEDEES A LA CACG

Monsieur,

Nous vous confirmons que la CACG est favorable à la poursuite de l'exploitation d'une parcelle appartenant à l'Etat et concédée à la CACG sise sur la commune de Monlaur-Bernet, parcelles enclavée dans votre propriété.

Cette occupation prendra la forme d'un commodat d'une durée d'un an reconductible tacitement à défaut de congés donné par l'une ou l'autre des parties.

Ce commodat portera sur la partie de la parcelle A 1089 de la commune de Monlaur-Bernet pour 1a26ca figurant en teinte bleue sur le plan ci-annexé.

L'emprunteur devra respecter la nature actuelle des lieux, le pacage des animaux, l'exploitation agricole ou l'agrément pourront y être pratiqués, il ne pourra y être réalisé ni plantations ni constructions ni aucun aménagement visant à modifier l'état des lieux.

Cette parcelle étant traversée par une conduite d'irrigation exploitée par la CACG, sa cession n'est pas envisageable.

Nous restons à votre disposition ainsi que celle de vos acquéreurs pour tous renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'expression de nos sentiments respectueux.



**Christophe DOUCET**  
Chargé des Opérations Domaniales

PJ : 1 plan

COMPAGNIE D'AMENAGEMENT  
DES COTEAUX DE GASCOGNE

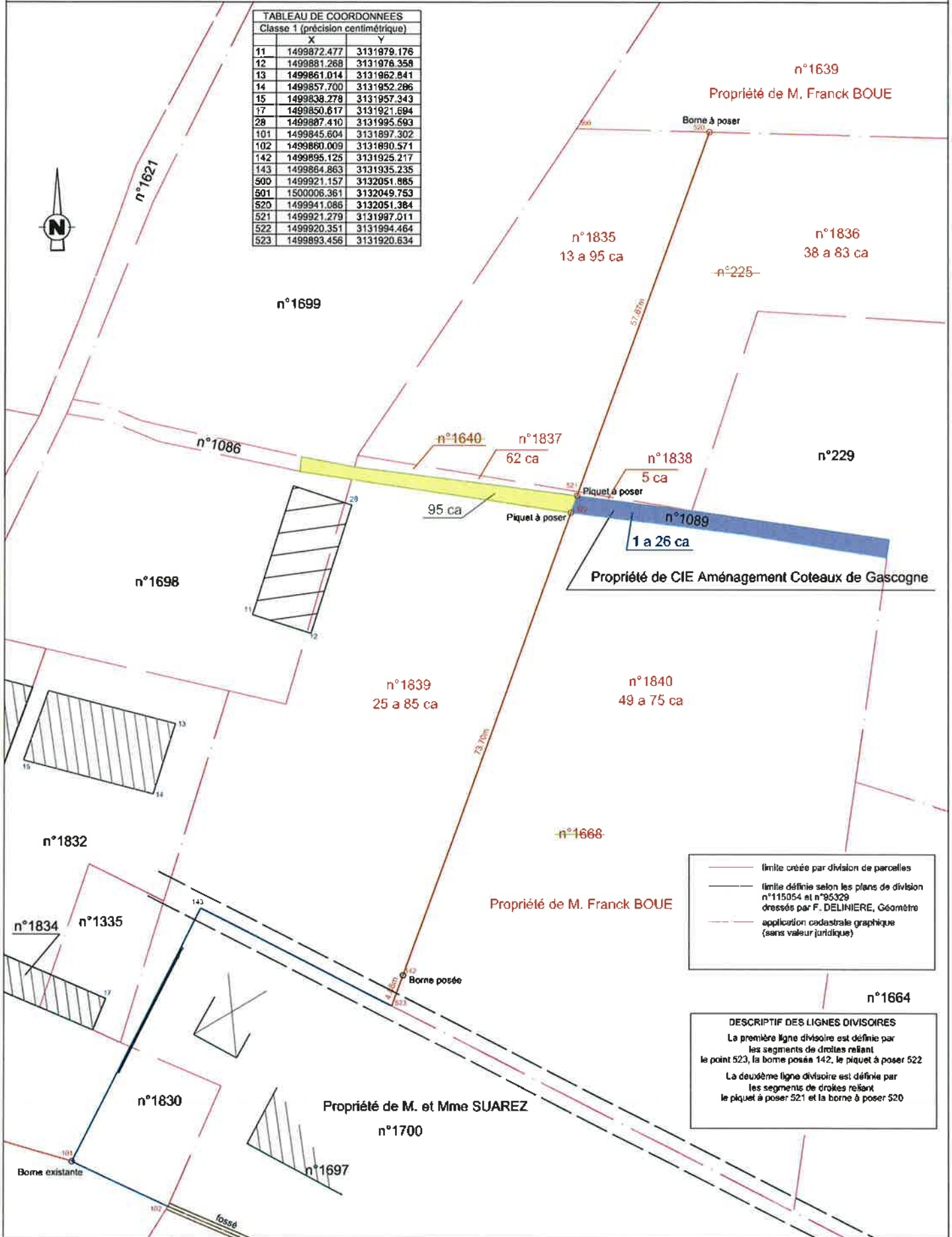
Chemin de Lalette - CS 50449  
65004 Tarbes Cedex

Tel. : +33 (0)5 62 51 71 49  
Fax : +33 (0)5 62 51 71 30

[WWW.CACG.FR](http://WWW.CACG.FR)

Société Anonyme d'Economie Mixte au  
Capital de 2 100 000 € - SIRET-RC : TARBS B  
502 750 233 00017 - CODE APE 7112B

TABLEAU DE COORDONNEES		
Classe 1 (précision centimétrique)		
	X	Y
11	1499872.477	3131979.176
12	1499881.268	3131976.358
13	1499861.014	3131962.841
14	1499857.700	3131952.286
15	1499838.278	3131957.343
17	1499850.617	3131921.694
28	1499887.410	3131995.693
101	1499845.604	3131897.302
102	1499860.009	3131890.571
142	1499895.125	3131925.217
143	1499884.863	3131935.235
500	1499921.157	3132051.885
501	1500006.361	3132049.753
520	1499941.086	3132051.384
521	1499921.279	3131987.011
522	1499920.351	3131994.464
523	1499893.456	3131920.634



— limite créée par division de parcelles  
 — limite définie selon les plans de division n°115054 et n°95329 dressés par F. DELINIERE, Géomètre  
 - - - application cadastrale graphique (sans valeur juridique)

**DESCRIPTIF DES LIGNES DIVISOIRES**  
 La première ligne divisoire est définie par les segments de droites reliant le point 523, la borne posée 142, le piquet à poser 522  
 La deuxième ligne divisoire est définie par les segments de droites reliant le piquet à poser 521 et la borne à poser 520



Dressé par Stéphane BERNARD  
 GÉOMETRE EXPERT  
 tél 05 62 68 69 03

Dossier n°120126  
 Le 4 juillet 2020  
 L'authenticité de ce plan couleur est assurée par la signature originale du Géomètre Expert

les superficies exprimées en ares, sont des évaluations cadastrales graphiques  
 Projection CC44.  
**Echelle 1/ 500**



Tarbes, le 06 juillet 2020

**MONSIEUR BOUE FRANCK**  
**LA SEROLLE**

**65230 PEYRET SAINT ANDRE**

**N/Réf** : CD 20206429  
**Contact**: Christophe DOUCET 05.62.51.72.07/c.doucet@cacg.fr  
**Objet** : RETENUE DE COULOUMATS, OCCUPATION DE PARCELLES

Monsieur,

Suite à notre entrevue, nous vous confirmons que la CACG est favorable à la poursuite de l'exploitation des parcelles que vous occupez par accord verbal suite à la création de la retenue de Couloumats qui avait impacté la propriété de votre famille.

Cette occupation pourra bénéficier à vos acquéreurs M. et Mme RIVALS , elle prendra la forme d'un commodat d'une durée d'un an reconductible tacitement à défaut de congés donné par l'une ou l'autre des parties.

Ce commodat portera sur les parties de la parcelle A 1692 de la commune de Monlaur-Bernet (32) situées au pied de la digue et rive droite du plan d'eau comme indiqué sur le plan ci-joint.

Il devra respecter la nature actuelle des lieux, le pacage des animaux, l'exploitation agricole ou l'agrément pourront y être pratiqués, il ne pourra y être réalisé ni plantations ni constructions ni aucun aménagement visant à modifier l'état des lieux.

Nous restons à votre disposition ainsi que celle de vos acquéreurs pour tous renseignements.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'expression de nos sentiments respectueux.



Christophe DOUCET  
Chargé des Opérations Domaniales

PJ : 1 plan

Emprises comodat parcelle A 1692, Monlaur-Bernet



